



## Programme de reconnaissance BRIDGES

### Table des matières

APERÇU .....	2
CATÉGORIES DE RECONNAISSANCE .....	3
Avantages de la reconnaissance BRIDGES .....	4
Attentes suite à la reconnaissance BRIDGES .....	4
CONDITIONS DE RECONNAISSANCE .....	5
PROTOCOLE DE RECONNAISSANCE .....	6
CRITÈRES DE RECONNAISSANCE .....	7

## APERÇU

Le programme de reconnaissance BRIDGES a été élaboré conformément à la décision du Comité intergouvernemental (CIG) du programme MOST (point 7 de l'ordre du jour, point 3) lors de sa 15e session ordinaire, les 30 et 31 mars 2021. Il s'inscrit également dans la stratégie de développement de BRIDGES pour la période 2025-2028. L'objectif principal du programme est de reconnaître les projets de recherche transdisciplinaires intégrant les sciences humaines, les programmes éducatifs et les initiatives de coproduction communautaire qui contribuent à promouvoir un développement socio-écologique durable à différentes échelles : locale, nationale, régionale et internationale.

Le programme de reconnaissance BRIDGES a pour ambition de stimuler des transformations sociales, économiques et environnementales profondes. Il s'efforce d'atteindre cet objectif notamment en identifiant des modèles convergents de production de connaissances qui soutiennent concrètement le développement durable. De plus, il encourage l'application d'approches novatrices en matière de résilience socio-écologique dans des contextes réels où les enjeux et les avantages de ces transformations sont les plus critiques. Le programme de reconnaissance BRIDGES vise également à enrichir le corpus de données, de cas/sites exemplaires et de connaissances exploitables issus des domaines interdépendants et dynamiques des sciences humaines, des arts, des sciences de l'éducation et des sciences sociales. Un objectif clé est d'éclairer les débats et les priorités politiques des États membres du Conseil intergouvernemental MOST, et plus largement, dans les contextes multilatéraux de l'UNESCO et du système des Nations Unies.

Ce document définit les paramètres des projets, programmes, événements et activités (y compris les initiatives locales et celles menées en partenariat avec la communauté) pouvant faire l'objet d'une reconnaissance selon deux grandes catégories : 1. Reconnaissance d'événement/d'activité ; et 2. Reconnaissance de projet. Il précise les avantages et les conditions d'une reconnaissance officielle et détaille la procédure de demande, notamment les critères d'examen et les modalités d'évaluation, ainsi que les critères de validation.

Le programme de reconnaissance BRIDGES sera lancé en 2025. Les candidatures d'initiatives souhaitant obtenir cette reconnaissance seront acceptées en continu, et les décisions concernant une éventuelle reconnaissance seront annoncées généralement deux fois par an après approbation des candidatures par le Conseil d'administration.

BRIDGES a été fondée en 2021 pour contribuer à atténuer les défis sociétaux et environnementaux les plus urgents abordés par les Objectifs de développement durable (ODD).

Notre objectif est de susciter une collaboration significative en matière de recherche, d'éducation et d'action publique, en reconnaissant la valeur des différentes communautés épistémiques et des différents domaines de connaissances qui convergent dans des efforts concertés pour relever les défis socio-écologiques les plus urgents au monde. Notre mission est donc de soutenir et d'encourager les projets et activités transdisciplinaires en sciences de la durabilité qui établissent des liens entre différentes approches.

Des systèmes de connaissances qui favorisent une transformation sociale significative et qui façonnent des politiques bénéfiques aux niveaux local, national, régional et mondial.

La section suivante expose les raisons d'être de la reconnaissance BRIDGES. Elle décrit les avantages et les exigences de cette reconnaissance, ainsi que les protocoles officiels régissant l'examen et l'évaluation des demandes de reconnaissance.

## CATÉGORIES DE RECONNAISSANCE

PONTS Une reconnaissance peut être accordée à

1) Événements/Activités

Événements/activités individuels à court terme (par exemple, expositions / symposiums / conférences / festivals / écoles de terrain) qui se déroulent généralement ou ont une durée dans le cadre d'une seule année civile,

2) Projets

Initiatives à plus long terme (généralement de plus de deux ans) jugées exemplaires dans leur conception et leur exécution qui démontrent clairement les moyens d'y parvenir.

La reconnaissance dans l'une ou l'autre des catégories repose sur l'attente d'une coproduction significative dans la planification, l'exécution et la mise en œuvre des initiatives sollicitant la reconnaissance de BRIDGES.

Comparativement aux événements et activités de courte durée, les initiatives qui exigent une coordination soutenue des partenaires/équipes et une co-création substantielle de connaissances ou de solutions sur une période plus longue nécessitent des exigences plus élevées. La gestion de projet, la complexité des tâches, les enjeux de durabilité pouvant être relevés de manière satisfaisante et même les résultats attendus sont susceptibles d'être plus déterminants dans les projets de la seconde catégorie de reconnaissance.

L'évaluation des initiatives de chaque catégorie doit donc être pondérée en conséquence par les évaluateurs.

Dans les deux catégories, les candidatures doivent démontrer la valeur et l'utilité de relations de collaboration équitables impliquant un large éventail de partenaires de la société, allant du monde universitaire à la société civile et aux communautés traditionnelles/autochtones/locales.

L'obtention de la reconnaissance BRIDGES autorise l'initiative reconnue à utiliser le logo BRIDGES pendant toute la durée du projet, de l'événement ou de l'activité, ainsi que dans toutes ses communications publiques. Cette autorisation peut également servir à obtenir ou à augmenter le financement de l'initiative, à développer ou à renforcer les partenariats avec les groupes ou organisations y participant directement, ou encore à solliciter les autorisations et approbations nécessaires à la réalisation du projet reconnu.

## Avantages de la reconnaissance BRIDGES

La reconnaissance BRIDGES apporte un certain nombre d'avantages et d'opportunités potentiels, ainsi que des responsabilités et des obligations aux initiatives qui recherchent cette forme de validation. Cette reconnaissance permettra de donner plus de visibilité à l'initiative, en assurant une reconnaissance mondiale immédiate de sa valeur.

La reconnaissance par la coalition BRIDGES offre une garantie aux décideurs politiques, aux bailleurs de fonds, aux collaborateurs, aux citoyens et autorités locales, ainsi qu'à la communauté internationale en général, quant à la qualité et à l'importance de cette initiative.

Une initiative reconnue permet :

1. Utilisation du logo BRIDGES sur la page web de l'initiative, les médias sociaux, les supports publiés/promotionnels qui font spécifiquement référence à l'initiative.
2. Présentation de l'initiative sur le site web UNESCO-PLUS DE PONTS.
3. Mention de l'initiative dans les publications, rapports et supports promotionnels d'UNESCO-MOST BRIDGES.
4. Mise en valeur de l'initiative dans les forums et événements UNESCO-MOST et BRIDGES.
5. Inclusion des projets et de leurs partenaires de financement dans le programme BRIDGES une lettre d'information qui relie un réseau mondial de chercheurs, d'éducateurs, de décideurs politiques et de leaders de la société.
6. Possibilités de diffusion plus large des activités de l'initiative, réalisations et résultats.

## Attentes suite à la reconnaissance BRIDGES

1. Lorsqu'une initiative reconnue est mentionnée/présentée publiquement de quelque manière que ce soit (publications, médias sociaux, présentations, etc.), la mention de la reconnaissance BRIDGES, y compris l'utilisation du logo BRIDGES, est requise.
2. Toutes les initiatives reconnues doivent fournir un bref résumé (jusqu'à 500 mots) et des documents photographiques de haute qualité (avec les autorisations nécessaires obtenues) pour le site web UNESCO-MOST BRIDGES.
3. Toutes les initiatives reconnues doivent soumettre une mise à jour annuelle au Bureau international du programme BRIDGES (IPO) pendant toute la durée du projet. Cette mise à jour doit comprendre un rapport d'avancement de 300 mots et des photographies récentes de l'initiative, accompagnées, le cas échéant, des noms des partenaires, des participants et des organismes parrains. Il incombe à l'initiative validée d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour l'utilisation de la propriété intellectuelle (photos, logos, etc.) et des noms des participants figurant sur les photos, en vue de la publication de ces documents.

4. Tous les projets reconnus sont tenus de contribuer annuellement au programme BRIDGES  
Blog sur une page web.
5. Tous les projets reconnus doivent soumettre un rapport final (environ 2000 mots) au Bureau du programme international BRIDGES, comprenant une évaluation de l'organisation ou des organisations commanditaires, et une discussion détaillée des résultats du projet, qui doit inclure des recommandations concrètes aux décideurs politiques et, le cas échéant, aux autorités locales.

## CONDITIONS DE RECONNAISSANCE

La reconnaissance BRIDGES est accordée aux initiatives telles que définies dans ce document selon deux grandes catégories de reconnaissance :

1. événements et activités à court terme / individuels ;
2. Projets, programmes et sites gérés à plus long terme.

Les organisations ou consortiums candidats à la reconnaissance BRIDGES doivent jouir d'une excellente réputation dans le domaine du développement durable ou dans les contextes locaux, régionaux et/ou internationaux de co-création de connaissances et de solutions appliquées. Pour plus d'informations sur les exigences et les attentes, veuillez consulter la section « Critères de reconnaissance » ci-dessous.

La reconnaissance et les avantages qui y sont associés ne sont pas transférables aux organismes parrains pour des usages autres que l'initiative reconnue. Tout abus de cette règle peut entraîner le retrait de la reconnaissance BRIDGES de l'initiative.

L'utilisation du logo BRIDGES pour les initiatives ayant obtenu la reconnaissance BRIDGES est autorisée pendant toute la durée de l'initiative reconnue ou à des fins de communication et de compte rendu après sa conclusion. La durée de l'initiative doit être précisée dans la demande initiale. Les groupes parrains souhaitant prolonger la reconnaissance BRIDGES au-delà de cette période doivent en faire la demande de prolongation ou de renouvellement en temps utile et en justifier les raisons.

Les initiatives souhaitant obtenir une reconnaissance doivent être parrainées par une organisation dotée de la personnalité juridique, que cette entité soit la seule candidate ou le partenaire principal d'un consortium d'organisations partenaires. Cette organisation assume la responsabilité de l'initiative reconnue en tant que principal point de contact avec la Coalition UNESCO-MOST BRIDGES et est responsable du respect de toutes les conditions et obligations énoncées dans le présent protocole de reconnaissance BRIDGES. Cette responsabilité inclut la mise en œuvre de mesures correctives avec le consortium élargi de partenaires de l'initiative validée, le cas échéant.  
se révéler nécessaire.

## PROTOCOLE DE RECONNAISSANCE

Le processus de reconnaissance BRIDGES est décrit ici étape par étape, depuis la publication des directives sur le site web de BRIDGES jusqu'au processus de candidature, aux procédures d'examen et à l'approbation finale par le Conseil d'administration.

1. Le programme de reconnaissance BRIDGES sera annoncé sur le site web de BRIDGES (et sur les réseaux sociaux). Les liens vers le formulaire de candidature en ligne, la procédure et les directives sont accessibles à tous et traduits (automatiquement) en plusieurs langues.
2. Les candidatures sont acceptées en continu, mais seront traitées par lots deux fois par an. Les examens semestriels visent à être synchronisés avec les réunions du Conseil d'administration (généralement au Nouvel An et à l'automne).
3. Les processus de candidature et d'examen sont administrés par le Bureau du Programme international UNESCO-MOST BRIDGES (IPO).
4. La demande en ligne est soumise à l'IPO.
5. Les agents de l'IPO effectuent la présélection initiale et informent les candidats qui ne répondent pas aux critères. Ceux qui répondent aux critères passent à l'étape d'examen indépendant.
6. Une fois la candidature approuvée pour un examen complet, le Groupe de travail sur la reconnaissance BRIDGES (RWG), avec le soutien de l'IPO, sélectionne les évaluateurs appropriés parmi les candidats proposés par les pôles BRIDGES, les membres de la Coalition et les partenaires stratégiques. Les candidatures et tous les documents complémentaires sont ensuite transmis aux évaluateurs sélectionnés.
7. Les rapports des examinateurs sont renvoyés à l'IPO. Si les avis convergent globalement, les demandes ayant reçu une majorité d'avis positifs sont transmises au RWG afin de confirmer que tous les critères de reconnaissance sont remplis.
8. Dans les cas où il existe un écart important entre les évaluateurs  
Suite à ces évaluations, une évaluation supplémentaire à l'aveugle sera commandée afin de dégager un avis majoritaire clair. Le groupe de travail examinera ensuite l'ensemble des évaluations avant de formuler sa recommandation.
9. À l'issue de ces étapes, une recommandation finale est faite au Conseil d'administration sur la question de savoir si la demande devrait recevoir la reconnaissance BRIDGES.

N.B. : Le Conseil consultatif scientifique (CCS) du ministère des Sciences et de la Technologie (MOST) a un rôle statutaire dans le processus d'évaluation. Le représentant désigné du CCS participera à l'évaluation finale des candidatures avant la soumission des recommandations au Comité général. Un représentant de l'IPSH devrait également être impliqué afin d'assurer une représentation équilibrée des sciences humaines parmi les projets recommandés pour la reconnaissance.

10. Les demandes recommandées seront examinées en vue de leur approbation finale lors de la prochaine réunion ordinaire prévue du Conseil d'administration de BRIDGES.

## CRITÈRES DE RECONNAISSANCE

BRIDGES reconnaît l'importance de soutenir les initiatives qui abordent les défis sociétaux complexes et multiformes de manière novatrice afin de stimuler un changement transformateur au bénéfice des sociétés, des individus et de la planète.

Conformément aux principes BRIDGES (voir page 9), les approches inclusives de la co-création de connaissances transdisciplinaires constituent une priorité pour la Coalition UNESCO-MOST BRIDGES et cette priorité s'étend au programme de reconnaissance BRIDGES.

La transdisciplinarité exige un dialogue et une collaboration significatifs entre les disciplines et les domaines de connaissances, en s'appuyant sur les atouts et les contributions uniques des sciences humaines et des arts, y compris les sciences de l'éducation, ainsi que sur les systèmes de connaissances traditionnels et autochtones et l'expertise communautaire. De cette manière, BRIDGES vise à promouvoir de nouvelles compétences clés à l'échelle internationale tout en appuyant des initiatives qui tiennent compte des réalités, des défis et des solutions propres à chaque contexte local.

Les critères de reconnaissance du programme BRIDGES sont les suivants :

1. Cette initiative s'aligne principalement sur les six principes des Lignes directrices de l'UNESCO sur la science de la durabilité dans la recherche et l'éducation et sur les cinq principes supplémentaires du programme BRIDGES, tous deux décrits ci-dessous ;
2. L'initiative aborde des défis spécifiques mondiaux, régionaux ou locaux englobés par les objectifs de développement durable (ODD), ou de nouveaux défis reconnus au fil du temps par les Nations Unies, l'UNESCO et d'autres organisations des Nations Unies comme étant liés à ces défis ;
3. L'initiative reconnaît l'importance de partenariats et de collaborations équilibrés entre les secteurs académiques et non académiques dans la co-création de connaissances et progrès conjoints en vue de parvenir à des solutions co-produites appropriées aux défis abordés ;
4. L'initiative intègre les perspectives des sciences humaines et/ou d'autres domaines épistémiques, issues à la fois des traditions académiques et non académiques dominantes. création de connaissances, permettant une compréhension claire du contexte historique de l'impact humain sur la planète et de l'impact culturel des modes de production et des relations sociales dominants à différentes échelles temporelles et géographiques.

## DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES PONTS



Le programme BRIDGES soutient des projets qui impulsent des actions concrètes et des transformations profondes, conformément aux Principes directeurs de l'UNESCO sur la science de la durabilité dans la recherche et l'éducation (2017) et aux Principes UNESCO-MOST BRIDGES. La science de la durabilité intégrant les sciences humaines est une approche transdisciplinaire novatrice qui associe des systèmes de connaissances traditionnellement sous-estimés aux méthodes académiques établies afin de relever les défis sociaux et environnementaux les plus urgents, tels que définis par les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (2015).

Cette approche valorise l'expertise non académique ainsi que les traditions académiques non couvertes par les disciplines STEM, favorisant une co-création significative des connaissances et une co-production de solutions durables. Elle y parvient en intégrant les sciences humaines et les arts, ainsi que les systèmes de connaissances traditionnels et autochtones, aux disciplines STEM, sans réduire les domaines de connaissances traditionnellement sous-utilisés ou sous-représentés des sciences sociales et humaines à des rôles instrumentaux, translationnels ou périphériques. L'importance de placer ces domaines de connaissances au centre de cette démarche est cruciale pour les ambitions d'une science de la durabilité co-produite et convergente<sup>1</sup>.

comme le réclament de plus en plus dans les contextes internationaux (comme le document de travail de l'ISC intitulé « Regarder l'avenir » ou « Recherche transdisciplinaire<sup>2</sup> »).

Les initiatives reconnues par la coalition BRIDGES doivent démontrer des méthodes et des résultats de coproduction qui contribuent non seulement à des solutions

---

<sup>1</sup> La science de la durabilité étudie comment les sociétés peuvent prospérer de manière équitable et sûre dans les limites planétaires, en intégrant les connaissances issues de divers domaines et sources afin de co-créer des avenir justes et viables.

<sup>2</sup> Kaiser, M. et P. Gluckman. 2023. Perspectives d'avenir de la recherche transdisciplinaire. Centre for Science Avenir. Conseil international des sciences. Paris.

aux défis sociaux, mais aussi à la possibilité de contribuer à des engagements essentiels entre science et politique aux niveaux local, national, régional et/ou mondial.

Lors de la soumission de votre candidature, veuillez vous assurer d'indiquer clairement comment votre projet respecte les principes directeurs de BRIDGES énumérés ici :

1. La coalition BRIDGES est axée sur les sciences humaines, mais ne s'y limite pas.

En sciences humaines, nous valorisons les approches contextualisées et diversifiées du développement durable et reconnaissons que les défis persistants sont souvent complexes, donnant lieu parfois à des réponses contradictoires. Nous encourageons un débat constructif pour relever ces défis.

2. Les partenaires de BRIDGES comprennent la Terre non seulement comme un système planétaire, ni comme un réservoir de ressources, mais comme un réseau de significations et d'interactions intrinsèquement multicouche et pluraliste.

3. La coalition BRIDGES s'engage à développer une compréhension critique du développement durable qui met l'accent sur la diversité de ses sujets, de ses objets et de ses échéances.

4. BRIDGES s'efforcera d'établir un monde de nouvelles relations, fondées sur des compréhensions convergentes et une co-conception, entre les cohabitants de la Terre.

5. Les partenaires du projet BRIDGES s'engagent à adopter une approche éthique de la mobilisation et de l'utilisation des ressources.

Veuillez également indiquer en quoi votre proposition est en harmonie avec les principes de l'UNESCO.

Lignes directrices pour la science de la durabilité dans la recherche et l'éducation (2017)<sup>3</sup> , énumérées ci-dessous :

1. La science de la durabilité répond précisément au caractère interdépendant, complexe et synergique des défis permanents en matière de durabilité, qu'ils soient d'ordre naturel, social ou culturel, et qu'ils se manifestent à l'échelle mondiale et locale. Le développement durable, tel qu'il est défini dans l'Agenda 2030 des Nations Unies, porte précisément sur l'interaction de ces défis.

2. La science de la durabilité vise à mobiliser, générer, diffuser et mettre en œuvre les connaissances nécessaires pour définir et atteindre la durabilité en réponse à ces défis dans les contextes concrets de différentes échelles géographiques et temporelles. Ces connaissances incluent les nouvelles technologies et les procédés innovants.

---

<sup>3</sup> UNESCO. 2017. Lignes directrices sur la science de la durabilité dans la recherche et l'éducation. SC/SHS/1. 2017. Paris. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260600>.

3. En plus de générer des connaissances, la science de la durabilité se concentre sur la résolution de problèmes, la compréhension des dilemmes et des conflits d'objectifs et d'intérêts, en vue d'évoluer vers des programmes politiques, des options politiques et des scénarios prospectifs plus intégrés et cohérents qui tiennent compte des besoins à court et à long terme.
4. La science de la durabilité est par nature une science transversale, ayant pour objectif majeur de rechercher une coopération complémentaire entre les sciences naturelles et sociales, les sciences humaines, les arts et, en particulier, d'assurer la participation de diverses parties prenantes non académiques, à travers un processus collaboratif de co-conception, de co-production et de co-gestion.
5. La science de la durabilité repose à la fois sur la liberté académique et sur l'esprit académique. responsabilité envers les besoins de la société.
6. Les sciences de la durabilité requièrent de nouvelles compétences essentielles de la part des scientifiques, notamment en matière d'analyse critique intégrée et de prospective ; la capacité d'appréhender la pensée systémique, les environnements changeants, les risques et l'insécurité ; et l'aptitude à reconnaître et à prendre en compte la diversité des valeurs ainsi que les conflits d'objectifs et d'intérêts, à faire preuve d'empathie et à travailler de manière responsable et collective au sein de partenariats diversifiés. Il est indispensable de renforcer ces compétences par le biais de toutes les formes d'éducation.

Veuillez remplir le formulaire de demande en ligne. Vous devrez fournir les informations suivantes :

Nom complet (nom de famille, prénom) :

Titre:

Organisation:

Adresse postale :

Code postal :

Numéro de téléphone (avec l'indicatif du pays) :

Adresse email:

1. Titre du projet
2. La demande vise-t-elle une reconnaissance au titre de la catégorie 1 (activités ou événements individuels à court terme) ou de la catégorie 2 (projets, programmes, sites gérés à plus long terme) ?
3. URL du site web et des réseaux sociaux de l'organisation chef de file et des principaux partenaires soumettre la demande
4. Aperçu (250 mots)

Cette description figurera sur le site web UNESCO-MOST BRIDGES. Veuillez y inclure vos buts et objectifs, une brève description de votre mission et de vos méthodes, ainsi que les noms de vos partenaires. Merci d'éviter le jargon et de rédiger dans un langage accessible.

5. Méthodologie/approche/viabilité (jusqu'à 1000 mots) a) Quels défis

sociétaux l'initiative aborde-t-elle et

comment ?

- b) En quoi l'initiative est-elle éclairée par les sciences humaines/inclusive (y compris les arts et les sciences sociales qualitatives, ou les systèmes de connaissances traditionnels/ autochtones/locaux) ?
- c) Démontrez en quoi votre initiative est transdisciplinaire/interdisciplinaire, co-conçue et véritablement collaborative. Expliquez explicitement comment les partenaires de la société ont été impliqués dès le départ.
- d) Identifiez les personnes/groupes/communautés qui se réunissent dans le cadre de cette initiative et décrivez leur rôle dans celle-ci.
- e) Décrire la structure de gouvernance ou l'accord formel (protocole d'entente) qui garantit la copropriété des connaissances et la diffusion des résultats, en veillant à ce que la relation soit non extractive.
- f) Expliquez le processus utilisé pour établir une réflexivité mutuelle, c'est-à-dire comment les groupes collaborant ont abordé et examiné leurs biais inhérents pour permettre la co-création.
- g) Indiquez pourquoi la méthode désignée est importante pour la réussite de votre projet. initiative.
- h) Décrivez les étapes que vous suivrez pour atteindre vos objectifs. i)
- Si votre initiative est au stade du développement, veuillez fournir des détails clairs et explicites sur la manière dont vous comptez obtenir le soutien nécessaire pour atteindre vos objectifs.

6. Décrivez la valeur de votre initiative pour la société (500 mots)

a) Énumérer les résultats, les produits et les impacts attendus

(Dans cette section, veuillez expliquer les résultats prévus à court et à long terme, ainsi que les avantages ou l'impact sociétal que vous attendez.)

b) Décrivez les résultats escomptés et les avantages pour la société

(Veuillez indiquer clairement si l'impact attendu est de nature locale, régionale, nationale et/ ou mondiale et comment il pourrait s'intégrer à l'interface science-politique aux niveaux local, national, régional et/ou mondial. Si des impacts intergénérationnels sont anticipés, veuillez fournir des détails.)

7. Veuillez indiquer le stade de développement de votre initiative : a) En développement ; b)

Proposition soumise, en attente de décision de financement ;

c) Entièrement dotée en ressources et opérationnelle.

(Si vous sollicitez un financement, veillez à expliquer clairement comment vous comptez obtenir un soutien financier ou autre et à détailler les mesures que vous prenez pour y parvenir.)

8. Vous pouvez joindre jusqu'à 3 documents justificatifs, mais veuillez les sélectionner avec soin afin de fournir aux évaluateurs les informations les plus pertinentes. Les fichiers de plus de 10 Mo ne seront pas acceptés. Si vous souhaitez inclure une vidéo, veuillez fournir une seule URL vers une vidéo de 5 minutes maximum. Les évaluateurs ne consulteront que le premier lien fourni et ignoreront les liens supplémentaires. Soyez sélectif : n'incluez que les éléments qui renforcent votre candidature. Privilégiez la qualité à la quantité.

[Par exemple, vous pourriez inclure :](#)

- Lettres de partenaires de la société civile •
- Protocoles d'entente
- Publications
- Images